

également établie dans le secteur alimentaire et en toute justice, il faut reconnaître qu'elle a une position contraire à celle de la société McCain.

Selon moi, on a de bonnes raisons de craindre l'Accord de libre-échange à certains égards. Le groupe chargé du règlement des différends et ses pouvoirs ou son manque de pouvoirs laissent beaucoup à désirer. Le sénateur MacEachen nous a expliqué le processus. Une fois le cas soumis à l'ITC, ce groupe peut décider si la législation existante a été appliquée de façon équitable. Ses pouvoirs se limitent pratiquement à cela.

Lorsqu'on a discuté pour la première fois de toute la question du libre-échange, le premier ministre (M. Mulroney), a déclaré que deux exigences essentielles devraient être respectées avant que son gouvernement n'accepte un accord de ce genre. Les Américains devaient tout d'abord s'engager à ne pas appliquer de droits compensateurs. Or, toute personne qui comprend un tant soit peu les échanges commerciaux sait fort bien qu'aucun pays—ni le Canada ni les États-Unis—ne va abandonner le droit en question. En outre, on devait prévoir un mécanisme de règlement des différends liant les deux parties. Cela n'a pas été réalisé non plus, car les décisions du groupe concerné ne lient pas les deux pays.

Au cours de la campagne électorale, M. Simon Reisman a décidé, de son propre chef ou sur les instances de certains, de participer au débat. Pressé de questions, il a dû reconnaître que ses collaborateurs et lui-même avaient été incapables d'examiner et de négocier la question de l'aide au développement régional—des subventions au développement régional. Selon moi, cela montre l'importance que le gouvernement accorde à ces subventions, qui sont essentielles au développement de l'industrie dans la région de l'Atlantique, que nous le voulions ou non.

Honorables sénateurs, nous espérons tous que cet accord de libre-échange profitera au Canada, qu'il sera avantageux pour nos deux pays, car il ne s'agira d'un accord satisfaisant qu'à cette condition. En tant que libre-échangiste des Maritimes, pour le bien de mes enfants et petits-enfants, j'espère désespérément que cet accord donnera les résultats escomptés. Je vous assure que les provinces de l'Atlantique se préoccupent beaucoup des effets du libre-échange. Les résultats des élections en font foi. Vingt des 32 sièges de la région sont allés aux libéraux. Dans les trois provinces maritimes, les libéraux ont remporté 15 sièges et les conservateurs 10. Dans la région de l'Atlantique, il ne fait aucun doute que les élections ont porté exclusivement sur la question du libre-échange.

J'ose espérer que ces résultats vont faire comprendre au gouvernement que des gens s'inquiètent. La plupart des inquiétudes ont trait à la période de cinq à sept ans qu'il faudra pour négocier une définition d'une subvention. J'espère que le gouvernement aura la sagesse de tenir compte des résultats des élections et trouvera moyen d'assurer aux habitants de l'Atlantique qu'ils ne seront pas laissés pour compte, comme ils l'ont été par Simon Reisman lorsqu'il a dit n'avoir pas le temps d'envisager les subventions de développement régional dans ses négociations avec les Américains.

J'espère que le gouvernement ne donnera pas que des assurances verbales, mais qu'il envisagera, dans la suite des négociations relatives au libre-échange, des mesures concrètes en faveur de l'Atlantique, surtout en ce qui a trait aux subven-

[Le sénateur McElman.]

tions. Je le dis sans hésitation: je souhaite bonne chance au gouvernement. J'espère qu'il se montrera bon négociateur. J'espère que mes craintes sont sans fondement. J'espère que, dans l'intérêt du Canada et, notamment, de la région de l'Atlantique, tout ce processus sera couronné de succès.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, comme il y aura sans doute un vote en deuxième lecture, j'aurais quelques mots à dire auparavant.

Bon nombre de mes collègues seront d'accord avec moi quand je dis que j'aimerais voter contre ce projet de loi et le défaire parce qu'il met en oeuvre, à mon avis, un mauvais accord. Toutefois, je vais m'abstenir. Je vais m'abstenir pour deux raisons. Il y a d'abord le fait mathématique que si un assez grand nombre d'entre nous votent contre le projet de loi, il sera défait. Et cela serait contraire à l'engagement que j'ai pris, en compagnie du sénateur MacEachen et de notre caucus, en juillet dernier quand nous avons déclaré que nous allions retarder et empêcher l'adoption du projet de loi précédent, le C-130, jusqu'à ce que le gouvernement déclenche des élections, comme l'a signalé le sénateur MacEachen. Nous avons affirmé à l'époque, comme nous nous devions de le faire dans notre régime—puisque nous rattachions la question à des élections et non à un référendum—que si le gouvernement obtenait la majorité à la Chambre des communes et si la Chambre des communes adoptait le projet de loi, nous l'adopterions rapidement. Restait à savoir ce que signifiait «rapidement». Je crois que nous en sommes venus à un consensus à ce sujet des deux côtés de la Chambre.

● (1740)

George Bernard Shaw disait: «Quand un homme stupide fait un acte dont il a honte, il déclare toujours que c'était par devoir.» J'espère qu'on ne verra pas là la prémisse majeure du syllogisme formulée comme suit: Quand un homme stupide fait un acte dont il a honte, il déclare toujours que c'était par devoir. La prémisse mineure serait alors: «Je fais cet acte parce que c'est mon devoir. J'ai honte du résultat. Et la conclusion serait: Donc, je suis un homme stupide.»

**Le sénateur Macquarrie:** Nous ne vous traiterions jamais de ce nom!

**Le sénateur Frith:** Merci, c'est exactement la réaction que je cherchais à susciter.

**Le sénateur Phillips:** Vous avez encore tiré la mauvaise conclusion!

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, je n'ai absolument pas honte de faire ce que je considère comme mon devoir étant donné l'engagement que j'ai pris, mais je suis déçu des résultats des élections et des conséquences que cela aura sur l'adoption de ce projet de loi.

Honorables sénateurs, j'ai l'intention de m'abstenir de voter—comme le feront, je crois, nombre de mes collègues—pour les raisons que j'ai mentionnées. Même si nous aimerions voter contre ce projet de loi, notre devoir, qui nous dicte de respecter l'engagement que nous avons pris en juillet dernier, nous en empêche.

**Une voix:** Bravo!

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs . . .